



Monsieur

Il y a deux ans que feu S. A. d'Orange me fist l'honneur de me promettre par un plume, que lors que mes Pères, enfilés à Liège, seroient en estat d'estre jugés; Elle m'y feroit tenir telles recommandations que je desirerois. Je croyois véritablement alors, y mettre en ma présence le dernier serai. Mais la malice des Bretons, bandés contre moy à cause de la Religion & du bon-Parti que je tiens, m'y fist voir, que je n'estois pas encor au bout de mes souffrances. De fait leur autorité monstruëuse n'ayant peu passer aux corps, qu'en Justice je leur portois; ny visa qu'à faire barrière & achopper mes progrès; pour en fin m'y laisser par mon esloignement, & me faire ainsi la chose peiss. Mais au point qu'ils levèrent la main pour frapper leur coup, ils la treuvent faisi; en sorte que ceux qu'on ont exilé gens de bien, sont à present exilés en mesmes. De laquelle Metamorphose ayant voulu profiter, j'y ay fait en sorte, que mes deux Pères, tant celui au Conseil ordinaire, que celui devant l'Official, ont à present atteint à leur période, & seront jugés au mois de Juillet. O estant Helas! ce grand Peine decedé, la valeur & prudence de quel l'avoient appelé du Ciel en Terre, pour le bonheur des Provinces Unies, voir de toute la Christienté; & moy si malheureux que je suis incognu à son digne Successeur: J'ose par un boîte de Monsieur, presenter à S. A. la continuation de mes tres-humbles prieres; & la supplier tres-humblement, de m'honorer d'une lettre de recommandation à Messieurs du Conseil ordinaire à Liège; & d'un aite à Mr. l'Official à cause d'un Incident. Quand à celui-ci, il m'a toujours tesmoigné estre tres-particulierement tres-humble Secrétaire de feu S. A. Car il me servoit fort bien des discours qu'il m'en a tenu en mon sejour à Liège. D'ailleurs celui qu'on - faisoit alors les affaires de Mess. les Estats généraux (fort, car il me dit, un

seroit Monsieur, mais de son nom je ne me pouvois plus avoir quelque-
pendant sur l'esprit d'un S^r Official. Tant y a que si S. A. y témoigne
en termes d'X^{tes}, quelle daigne prendre à cœur la cause d'un Gentilhomme
esloigné & si long temps persécuté au d^h lieu: Cela ne m'y fera pas un petit
avantage; & l'issue me fera, je m'assure, voir que ses recommandations &
v^{re} faveur Monsieur ayent en effet sur ma pensée. Je vous laisseray
donc joindre ce petit affaire là; sachant que vous en avez à faire à un
Prince, qui n'est pas de ceux, dont les bontés ayent besoin pour agir, d'estre
souvent sollicité. M. le Comte de Solms m'a fait l'honneur d'espérer
ce que j'ay perdu & à l'entour de Mastric: Dont semblablement les
Chanoines se sont voulu mettre en possession; & m'y laisser en apens conduire,
où agit de loin petitement. On me mande de d^h Lige que S. E. ni le
Commandant n'y sont pas à présent, sans m'indiquer pourtant où ils sont.
Aitement je les solliciterois & serois à l'aide contre cette malice noire.
Vous en avez Monsieur, je m'assure, une parfaite connoissance. Et
puisqu'à ce coup j'y ay à faire de mes vrais Patrons & Amis: Faites vous
voir, & me procurer tels (je vous en conjure) en cette mienne nécessité; &
animez par tous mes supplications de l'esprit de v^{re} connoissance. Et pour
ne vous donner pas la peine de dicter principalement un mot de recomman-
dation sur d^h; j'ay voulu adjoindre celui ci joint & mal agencé, selon ma
habitude ordinaire: Afin qu'en voyant tant seulement l'assiette de mes
affaires & mes intentions. Et regardez vous bien Mons^r; je vous supplie,
de l'interpréter aitement. Car je sais que ce seroit vous faire de premier
abord degoûter & de voyer l'estomac, voire envoyer de l'eau à la mer; si
je vous traicte ce qu'on y doit sçavoir: Et vous dis-je, qui surpassent nos
Espeirans, qu'antim lenta solent inter vixitna cū persij! Mes affaires
que j'ay a demesler de d^h, m'empeschent de faire un voyage pour cela à

Liege: Cause que je vous supplie, si le contraire à propos, d'y faire agir le
Resident de Mess.^{es} les Estats; ou envoyer vosd^{es} lettres à Mr. de Meldorck -
Advocat à Liege, demeurant proche St. Sereedis. Devois qui est celui
de la Religion; le corné duquel soit si peu touché de l'yele dielle, qu'il
veulût laisser priore son combativois de ce qui luy est legitime ment due
devant Dieu & les hois; mesmes en trociste Babel, voire les macquignons
de Rome au petit collet; qui alias jant divorsim eum celo imperium
tenent! La Poste ne permet pas de m'en d'xtender, que pour vous
demander pardon de cette importunité; & vous protester, que je suis plus q
personne du monde

Monsieur

Mes fils partirent le 23. Fev. pour Catalogne; l'aîné
est Capitaine d'une Compagnie de Cavaliers, & le jeûne
en mesme espart, d'avoit la premiere qu'y sera vacante;
Car M. le Prince m'en a donné parole. Je n'ay pas voulu
qu'ils prissent service ailleurs, leur ayant fait refuser l'
année passée deux Compagnies de Cavaliers sous les
Venitiens. Ils me prirent devant leur depart, quand
j'aurois l'honneur de vous sçavoir Monsieur de vous
assurer de leur tres humble service; memoratifs qu'ils
font de la faveur qu'ils ont eue de vous durant leur
premiere Campagne.

tres humble & passionné serviteur
De Petersdorff.

De Henaj ce 8. Juin
1647.

A Monsieur

Monsieur de Züllichson Sec.